

Job étudiant en L3

Par **Xdrv**, le **17/12/2016** à **19:45**

Bonjour tout le monde,

Je suis actuellement en L3 et je me demande si il existe des jobs à temps partiel (ou bien à temps plein durant les vacances d'été par exemple) ouverts à partir de ce niveau d'étude ?

J'ai candidaté pour un stage chez tous les administrateurs judiciaires du sud ouest en vain... donc je revois mon objectif à la baisse et commence un stage chez un avocat ce lundi.

Ainsi, le stage serait l'occasion pour moi d'être "formé" à effectuer une tâche. Si mes propos ne sont pas clairs voici un exemple : un ami a demandé à être formé pour synthétiser des dossiers lors de son stage et désormais il travaille deux jours par semaine chez un avocat pour effectuer cette tâche.

Selon vous est-ce courant pour un professionnel du droit d'embaucher un "simple L3" à temps partiel pour effectuer des missions de petites mains ?

Tout cela est confus et j'en suis désolé, merci beaucoup :)

Par **Herodote**, le **17/12/2016** à **20:18**

Bonsoir,

Rien n'empêche un avocat de prendre un stagiaire et ce, peut-importe le niveau d'étude dudit stagiaire. Cependant, il est très peu probable, pour ne pas dire improbable, qu'un avocat accepte de vous rémunérer (comme vous parlez de "job", j'en déduit que c'est l'objectif). Les avocats ne payent que les stagiaires CRFPA (élèves-avocats) qu'ils sont obligés de payer.

Quant à d'autres professionnels du droit qui prendraient à mi-temps... La seule chose que je peux envisager, est le poste d'assistant de justice, mais il faut au minimum un Master 1, voir souvent un Master 2 et avoir pour objectif de préparer le concours de l'ENM (en principe, mais pas toujours). C'est un emploi rémunéré et qui est à mi-temps (deux jours par semaine).

Par **Xdrv**, le **17/12/2016** à **20:29**

Bonsoir Herodote et merci pour votre réponse,

Donc je déduis de votre remarque que mon ami a eu énormément de chance de trouver son emploi et que ce n'est pas courant pour mon niveau de formation ...

Voyez-vous toutefois une mission pour laquelle je pourrais demander à être formé en deux semaines et qui pourrait rendre ma candidature à l'avenir plus intéressante pour un professionnel ? Car je souhaiterais apprendre réellement et ne pas me contenter d'être spectateur d'une profession

Merci beaucoup

Par Herodote, le 17/12/2016 à 20:39

Bonsoir,

S'il est rémunéré pour cette tâche et qu'il a eu ce stage sans recommandation/piston, à mon sens oui, il a eu beaucoup de chance ! La plupart des cabinets n'ont pas les moyens (ou l'envie) de payer des étudiants pour faire des tâches que certains stagiaires feront gratuitement. Après, il peut toujours y avoir des exceptions et s'il y en a, je vous souhaite de pouvoir en bénéficier !

Si vous ne demandez pas de rémunération, alors tous types de stages sont possibles (mais pas forcément évidents à obtenir), y compris auprès d'avocats. S'ils sont plus complexes à avoir sans "piston", il est tout à fait possible d'en obtenir. Vous avez un bon état d'esprit (celui de vouloir découvrir la réalité de la profession), et vous pouvez tout à fait envoyer CV et lettres de motivation (y compris auprès d'administrateurs judiciaires). N'espérez pas trop être payée cependant !

D'autres possibilités sont : les études notariales, les études de greffier près le tribunal de commerce, les entreprises (services juridiques...). Dans l'ensemble des cas, une rémunération pour un stage niveau L3 est difficilement envisageable cependant (à mon sens).

Par Xdrv, le 17/12/2016 à 20:48

Merci beaucoup Herodote,

En effet face à dix refus d'administrateurs judiciaires pour un stage d'observation non rémunéré (bien précisé) je n'espérais pas être rémunéré pour cela ...

Vous avez pointé la difficulté : sans piston ...

Pour ce qui est de l'emploi à temps partiel cela m'aurait permis de me faire un petit gain en parallèle de mes études.

Dans la même optique, je jugeais davantage enrichissant en troisième année de travailler cet

été dans un cabinet plutôt que dans le parc d'attraction pour lequel je travaille tous les étés

Dans tous les cas merci beaucoup pour vos conseils, je vais écumer les stages durant l'année scolaire en espérant décrocher un emploi pour cet été. Le cas échéant, je retournerai faire tourner mon grand 8 ... :)

Par **Herodote**, le **17/12/2016** à **20:51**

Bonsoir,

Il est tout à fait possible d'avoir un emploi à temps partiel en L3, mais pas dans le domaine du droit. Il faut aller chercher du côté des "emplois alimentaires", donc si vous pouvez l'éviter...

Quant aux stages, il est en effet difficile d'en avoir avant les années de master. Il faut comprendre qu'en licence, un stagiaire a peu de plus-value, donc souvent, les stages obtenus le sont par piston. Cela étant, il ne faut en effet pas désespérer et soigner sa lettre de motivation. Les plus importants sont cependant les stages de niveau master, car on vous donnera alors de réelles tâches et il ne s'agira pas de "simple observation".

Par **Xdrv**, le **17/12/2016** à **20:57**

Bonsoir,

Il est vrai mais mon idée du stage est de préciser mon projet professionnel. Personnellement deux professions me parlent : administrateur judiciaire et gestionnaire de patrimoine. Ceux-ci relèvent de deux parcours relativement différents (du moins dans le choix des options et des matières à TD) et il serait dommage de faire un M2 pour une profession qui ne me convient pas en pratique ...

C'est dommage que cela se passe comme ça mais d'un côté si chaque professionnel devait accepter les 50 demandes de stage qu'il reçoit toutes les semaines il passerait son temps à faire du pédagogique ...

Temps que j'échange avec une personne qui maîtrise relativement bien le sujet, avez-vous connaissance de quelques éléments ou profils qui, sur une lettre de motivation, permettent d'avoir plus facilement sa candidature sur le haut de la pile je vous prie ?

Merci